

Compte-rendu de l'intervention de Mme Heitaa-Archier, IA-IPR Vie Scolaire,

La rentrée 2015, une étape déterminante dans le plan de refondation de l'École de la République.

L'institution et les enseignants doivent mener une politique éducative et documentaire commune pour répondre à l'obligation de changement instaurée par la loi de 2013. C'est ainsi qu'il est prévu de revisiter les textes et leurs conséquences sur le travail des enseignants et des CPE, ainsi que sur l'avenir des élèves.

La réforme du collège constitue actuellement l'enjeu le plus important. C'est pour cela qu'avoir une culture commune permet d'évoluer ensemble, à travers les lettres de mission et les directives transmises par les chefs d'établissements et les chargés de mission.

La loi du 8 juillet 2013 s'inscrit dans un projet global de réussite pour tous et d'une école juste, inclusive et exigeante pour tous. Elle se projette dans le futur et s'appuie sur plusieurs points :

- ✓ Un réinvestissement des moyens humains
- ✓ Le renforcement de la politique de réussite éducative, en abordant la réforme du collège sous un angle pédagogique
- ✓ Faire entrer l'école dans l'ère du numérique, ce dernier étant un levier de réussite
- ✓ Priorité est donnée à l'école primaire
- ✓ Favoriser la réussite de tous dans le 2d degré
- ✓ L'évolution du contenu des programmes et de leur évaluation
- ✓ L'amélioration du climat scolaire

Pour répondre aux besoins du système et surmonter les déterminismes sociaux, la loi se traduit par plusieurs décrets puis des arrêtés. Actuellement, en Guyane, 83% de la loi est mise en service.

L'éducation reposant sur la société tout entière, celle-ci n'est plus l'apanage du ministère mais du gouvernement et de la société entière. Le regard sur l'école doit reposer sur une vision plus juste.

Les enjeux nationaux sont les suivants:

- ✓ 2013-2014 : réforme des rythmes scolaires
- ✓ 2014-2015 : réflexion sur les nouveaux programmes, passage en REP et REP+
- ✓ 2015-2016 : poursuite de l'action et préparation aux évolutions de la rentrée 2016 (notamment la réforme du collège)

La réforme du collège porte sur les points ci-dessous :

- ✓ Une réforme pédagogique devant mener les établissements scolaires vers plus d'autonomie
- ✓ Une organisation du temps scolaire identique aux 4 niveaux : 26h en 6^e, 5^e, 4^e, 3^e
- ✓ Le système d'heures différentes mettant en difficulté les élève, mise en place d'une amplitude horaire de 6h supplémentaires pour les 6^e
- ✓ Une dotation horaire supplémentaire pour les collèges de 6h par semaine par division
- ✓ La mise en place de 4 parcours personnalisés : parcours avenir ; parcours artistique et culturel ; parcours santé ; parcours citoyen
- ✓ Trois types d'enseignement obligatoires intégrés dans les horaires disciplinaires
 - enseignements communs : 23h en 6^e, 22h en cycle 4
 - enseignements complémentaires : 3h hebdo en 6^e, 4h en cycle 4 (AP, EPI)
- ✓ Une dotation horaire supplémentaire de 3h hebdomadaire par division en fonction des projets et payés en HSE (prise en compte de ces nouveautés dans le DNB 2017)

Quel impact sur les professeurs-documentalistes et les CPE ?

Professeurs-documentalistes et CPE ont bénéficié de la création des ESPE, qui remplacent les IUFM, et du remaniement des référentiels en 2013.

L'Académie de Guyane a créé le pôle Vie de l'Élève, dont le but est de fédérer tous les domaines de l'éducation, ainsi que les acteurs qui en font partie, d'accompagner et d'apaiser les jeunes en leur proposant des lieux de vie accueillants au sein de l'établissement.

La création de ce pôle s'inscrit dans le projet académique et s'appuie sur les projets de vie scolaire et les projets documentaires des différents établissements. Enfin, toute la communauté scolaire doit s'impliquer dans la bonne mise en œuvre du pôle Vie de l'Élève.